



DEVENEZ ASSISTANT(E) D'ETUDES

ACCOMPAGNEZ un(e) étudiant(e) en situation de handicap dans son parcours d'études*

Un engagement bénévole **ou** un emploi gratifié (au choix) sous contrat,
une formation assurée

L'engagement dans une vraie relation humaine

Des compétences développées dans la relation d'aide et l'accompagnement

La participation concrète à une société plus inclusive

Aider un(e) étudiant(e) en situation de handicap, c'est par exemple :

- Prendre des notes et les communiquer à l'étudiant(e)
- Accompagner dans les déplacements sur le campus / au restaurant universitaire
- Aider à l'installation en cours
- Accompagner en bibliothèque pour rechercher des ouvrages
- Scanner/photocopier des documents
- Assurer une interface de communication
- Aider à l'intégration dans un groupe
- Assurer du tutorat pédagogique ou méthodologique, etc

*Retrouver en images un exemple de binôme, grâce au témoignage de Victor et Hugo :
<https://www.youtube.com/c/unistra/search?query=handicap>

Votre candidature sera retenue selon les besoins identifiés pour chaque étudiant en situation de handicap.

Pour postuler, merci de renseigner le formulaire en ligne à partir de septembre 2022:
<https://recrutement-mission-handicap.unistra.fr/>



CONTRAT D'ASSISTANT(E) D'ETUDES

Une fois votre candidature retenue, si vous souhaitez être sous contrat, **contactez** :

Clément BEYLET, Service de la vie universitaire (SVU)

Assistant en gestion administrative

Tel : +33 (0) 3 68 85 10 65 / clement.beylet@unistra.fr

Campus Esplanade - Bâtiment Le Studium – bureau 3.32 - 3 rue Blaise Pascal – Strasbourg

Etapas :

- Etablissement de la demande de contrat
- Signature du contrat
- Récupération de votre exemplaire signé par toutes les parties
- Communication des heures effectuées mensuellement
- Signature de la fiche d'état d'heures pour mise en paiement

Barèmes de gratification des activités de l'assistant(e) d'études

Type d'aide	Heures effectuées	Heures gratifiées
Prise de notes	4	1
Tutorat pédagogique et/ou méthodologique (l'assistant d'études sous contrat est de même niveau d'études que l'étudiant qui bénéficie du tutorat pédagogique)	2	1
Tutorat pédagogique et/ou méthodologique (l'assistant d'études sous contrat est d'un niveau supérieur que l'étudiant qui bénéficie du tutorat pédagogique.)	1	1
Aide en bibliothèque	2	1
Aide à l'installation sans prise de notes	Noter le temps exactement passé (30 minutes effectuées = 30 minutes rémunérées)	
Aide à l'installation avec prise de notes	4	1
Aide aux déplacements sur le campus (maxi vers stations tram ou bus et résidences universitaires)	Noter le temps exactement passé (30 minutes effectuées = 30 minutes rémunérées)	
Scan de livres	1	1
Accompagnement au restaurant universitaire	1	1
Relecture mémoire	1	1
Aide à la manipulation (TD) dans le même groupe	2	1
Aide à la manipulation (TD) dans un autre groupe	1	1
Accompagnement spécifique	4	1

Rémunération au Smic horaire + 10% congés payés